



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 25

QUATRIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

Le greffier adjoint informe l'Assemblée de l'absence inévitable de la présidente et invite le président adjoint à prendre place sur le fauteuil, comme le prévoit la loi. Le président adjoint occupe le fauteuil à 10 heures.

M. SALA propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 218 — *Loi modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation/The Residential Tenancies Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. SALA intervient.

MM. GUENTER et LAMONT, M^{me} NAYLOR ainsi que MM. MARTIN, SANDHU et TEITSMA posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M. GUENTER, M^{me} NAYLOR ainsi que MM. MARTIN et LAMONT interviennent. M. TEITSMA exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

Conformément au paragraphe 33(8) du *Règlement*, la leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député portant sur la présentation d'une demande visant à exhorter le gouvernement provincial à éliminer l'arriéré d'interventions chirurgicales et de diagnostics sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

M^{me} MARCELINO présente la proposition suivante :

Proposition n° 6 : Présentation d'une demande visant à exhorter le gouvernement provincial à améliorer l'éducation des adultes

Attendu :

que l'éducation des adultes aide à atteindre les niveaux suffisants en littératie, en numératie et dans d'autres compétences essentielles pour accéder à des niveaux supérieurs d'emploi et d'éducation et qu'elle favorise le bien-être économique et social;

que les bienfaits de l'éducation des adultes comprennent l'établissement de familles et de communautés plus fortes et plus saines, l'amélioration des résultats scolaires des enfants, une réduction importante de la pauvreté, la réalisation d'avancées majeures vers la réconciliation, l'accroissement des recettes fiscales et la réduction des sommes affectées à l'aide sociale et de coûts afférents;

qu'à l'heure actuelle 192 600 Manitobains âgés de 16 à 65 ans ont des compétences en littératie de niveau 1 ou 2, soit un niveau insuffisant pour participer pleinement à la société;

qu'on comptait 1 150 inscriptions aux programmes d'alphabétisation des adultes en 2020-2021, ce qui représente moins d'un pour cent des personnes ayant besoin d'améliorer leurs compétences en littératie;

que le gouvernement provincial a réduit le financement de l'éducation des adultes du fait que le financement n'a pas suivi la courbe de l'inflation;

que le Manitoba comptait 42 programmes d'alphabétisation des adultes en 2009-2010 et qu'il n'en reste que 30 en 2019-2020, soit une réduction de 28,6 pour cent;

qu'au cours de la période de 2015-2016 à 2020-2021, les inscriptions des apprenants adultes ont continué de baisser sous le gouvernement provincial actuel, passant de 8 450 à 6 058 dans le cas des centres d'apprentissage pour adultes et de 2 182 à 1 150 dans le cas des programmes d'alphabétisation des adultes;

que le fait que les bénéficiaires du Programme d'aide à l'emploi et au revenu ne sont pas informés des occasions de poursuivre leurs études et qu'ils sont souvent dissuadés de les poursuivre en tant qu'adultes constitue un des plus grands obstacles à l'accès à l'éducation des adultes;

que l'*EIA Administrative Manual* ne comprend pas toujours l'éducation des adultes dans le cadre du plan d'action du prestataire d'aide à l'emploi et au revenu;

qu'il serait très avantageux de financer adéquatement l'éducation des adultes et d'en faire la promotion auprès de ces prestataires,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à faire des investissements importants dans l'alphabétisation et l'éducation des adultes, à appuyer les apprenants adultes alors qu'ils cherchent à parfaire leur éducation ainsi qu'à veiller à ce que les prestataires d'aide à l'emploi et au revenu puissent accéder à l'éducation des adultes et développer leurs compétences et leurs capacités.

Il s'élève un débat.

M^{me} MARCELINO intervient.

MM. WOWCHUK et BRAR, M^{me} LAMOUREUX ainsi que MM. MOSES et NESBITT posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

M^{me} la *ministre* SQUIRES, M^{me} SMITH (Point Douglas), M. le *ministre* EWASKO et M^{me} LAMOUREUX interviennent. M. WOWCHUK exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Les projets de loi mentionnés ci-après, dont l'objet a été indiqué, sont lus une première fois :

(N° 29) — *Loi modifiant la Loi sur la Fédération des collèges mennonites/The Mennonite College Federation Amendment Act;*

(M. le ministre REYES)

(N° 31) — *Loi corrective de 2022/The Minor Amendments and Corrections Act, 2022;*

(M. le ministre GOERTZEN)

(N° 32) — *Loi modifiant la Déclaration des droits des victimes/The Victims' Bill of Rights Amendment Act;*

(M. le ministre GOERTZEN)

(N° 30) — *Loi modifiant la Loi sur les services de police et la Loi sur les enquêtes relatives à l'application de la loi/The Police Services Amendment and Law Enforcement Review Amendment Act.*

(M. le ministre GOERTZEN)

M. SMITH (Lagimodière), *ministre du Sport, de la Culture et du Patrimoine*, fait une déclaration au sujet de Holi, Festival des couleurs.

M. BRAR et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. le ministre REYES, M^{me} NAYLOR ainsi que MM. BUSHIE, GERRARD et GUENTER font des déclarations de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

U. ASAGWARA — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à veiller immédiatement à ce que les personnes qui résident au Manitoba bénéficient d'un accès efficace et sécuritaire à des services d'interruption volontaire de grossesse où qu'elles habitent et à veiller à ce qu'il légifère immédiatement afin d'instaurer des zones tampons.

M. BUSHIE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à fournir les services de deux infirmiers ou infirmières afin de rétablir les soins podologiques médicaux essentiels dans la ville de Thompson à compter du 1^{er} avril 2022.

M. WIEBE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à fournir les services de deux infirmiers ou infirmières afin de rétablir les soins podologiques médicaux essentiels dans la ville de Thompson à compter du 1^{er} avril 2022.

T. LINDSEY — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à fournir les services de deux infirmiers ou infirmières afin de rétablir les soins podologiques médicaux essentiels dans la ville de Thompson à compter du 1^{er} avril 2022.

M. GERRARD — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à financer la mise à niveau des implants cochléaires couverts par l'assurance-maladie, ou à fournir une aide financière par l'entremise du programme de remplacement des processeurs de la parole, afin d'aider ceux qui ont besoin d'une mise à niveau de leur appareil à payer le coût de remplacement.

M. MALOWAY — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à demander immédiatement à Dynacare de garder ouverts tous les sites de phlébotomie (échantillons de sang) qui existaient avant l'urgence sanitaire causée par la COVID-19 et à permettre à tous les Manitobains de faire effectuer leurs analyses de sang et d'urine lorsqu'ils consultent leur médecin de manière à faciliter l'accès local à de tels services.

M^{me} NAYLOR — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer une proclamation voulant que la première semaine de février de chaque année soit désignée « Semaine de sensibilisation aux troubles de l'alimentation ».

M^{me} SMITH (Point Douglas) — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à fournir les services de deux infirmiers ou infirmières afin de rétablir les soins podologiques médicaux essentiels dans la ville de Thompson à compter du 1^{er} avril 2022.

M^{me} FONTAINE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à veiller immédiatement à ce que les personnes qui résident au Manitoba bénéficient d'un accès efficace et sécuritaire à des services d'interruption volontaire de grossesse où qu'elles habitent et à veiller à ce qu'il légifère immédiatement afin d'instaurer des zones tampons.

M. le *ministre* FRIESEN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 16 — *Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques/The Financial Administration Amendment Act*.

(Recommandé par l'administrateur)

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* FRIESEN intervient.

MM. WASYLIW, GERRARD et SALA posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

MM. WASYLIW, TEITSMA, ALTOMARE et LAMONT interviennent. M. BUSHIE exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président adjoint,

Andrew Micklefield